



Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le 28 JAN. 2025
ID : 085-200061265-20250123-2025_1_01-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 22

DELIBERATION
DL CIAS 2025-1-01

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 27 JAN. 2025
- la publication le : 28 JAN. 2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"
Séance du 23 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 16 janvier, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Nelly HERROU, Christine ROBRIQUET.

Pouvoirs : François BLANCHET à André COQUELIN, Céline DELOMME à Muriel HABERT, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

**Désignation de représentants du CIAS
à la Conférence des Financiers**

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28 JAN. 2025

ID : 085-200061265-20250123-2025_1_01-DE

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées, présidée par le Conseil Départemental vise à définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle fédère les acteurs du secteur sur des actions et des stratégies partagées au service des personnes âgées.

Par courrier du 10 décembre 2024, le Département de la Vendée sollicite le CIAS afin d'être associé aux suivis et décisions de la Conférence des Financeurs et ainsi d'en devenir membre.

Le Président sollicite donc le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales afin de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant afin de participer à cette instance qui se réunissait en moyenne quatre fois par an.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants,

Vu la loi n° 2015-1776 relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015,

Vu la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Agglomération n°2024 02 02 du 11 avril 2024 portant notamment, définition de l'action sociale de l'intérêt communautaire et transfert de l'exercice de l'action sociale du CIAS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de désigner M. Jean SOYER comme représentant titulaire du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au sein de la Conférence des Financeurs ;

Article 2 : de désigner M. Jean-Michel VINTENAT comme représentant suppléant du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au sein de la Conférence des Financeurs ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, à notifier la présente délibération au Département de la Vendée et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 27 janvier 2025,

Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.